M. LE PRESIDENT. — Jaurès a la parole. Il n'est pas possible de la lui retirer.

Le centre et une partie de la gauche n'en continuent pas moins un chahut monstre.

JAURES ramasse ses papiers et d'une voix de tonnerre s'écrie : « Je vous avertis que, jusqu'au jour où la Chambre se sera prononcée sur notre projet, vous n'aurez pas votre budget. »

Et il quitte la tribune.

C'est un bruit formidable dans toute la Chambre. M. Brisson, debout, fait des signes de paix. Le président du conseil, qui vient d'arriver, essaie de calmer ses amis. Enfin, M. Brisson dit :

M. LE PRESIDENT. — Je prie la Chambre de vouloir bien exécuter le règlement et tous les usages. (Salve d'applaudissements à l'extrême gauche.)

Je prie M. Jaurès de continuer son discours, et je demande à mes collègues de l'écouter. (Applaudissements à l'extrême gauche et au centre.)

Jaurès se fait entendre

JAURES remonte à la tribune, et cette fois il parle dans le silence :

JAURES. — La proposition que je soumets à la Chambre a pour but d'organiser pour les travailleurs des voies ferrées des garanties contre les mesures arbitraires et de permettre de réintégrer rétroactivement les cheminots.

La constitution de ce conseil supérieur de discipline repose pour un tiers sur des représentants de l'Etat, pour un tiers sur des représentants des ouvriers ; pour un tiers sur des représentants des compagnies.

C'est l'arbitraire des compagnies qui, par ce système se trouve limité.

La proposition permet à l'Etat de résoudre légalement la difficulté en face de laquelle il se trouve. Elle apporte des garanties sérieuses au personnel des voies ferrées. Elle est dans le sens de tout le mouvement d'organisation des services publics.

M. BROUSSE. — Et les garanties pour le pays ?

Le respect des engagements pris ou la banqueroute morale de la République.

JAURES. — On n'aperçoit pas pourquoi des milliers de fonctionnaires d'entreprises privées se verraient refuser les garanties que l'Etat reconnaît lui-même devoir accorder à ses fonctionnaires.

L'heure est passée où le patronat allait jusqu'à réclamer le droit exclusif d'exercer une discipline sans contrepoids qui serait la négation directe de l'idée de démocratie.

Vous vous étonnez de notre insistance. On a dit qu'autour des cheminots ne pouvait pas tourner toute la politique du pays. Mais il y a dans cette question un problème beaucoup plus grave : un engagement solennel a été pris. (Applaudissements à l'extrême-gauche). Protestations à gauche). Est-ce donc vous offenser que de prendre au sérieux vos engagements ?

Les radicaux, auxquels cette question est posée, protestent.

JAURES. — Une parole a été donnée. Ce qui ébranlerait l'institution même de la République dans son fondement, c'est que le peuple ait le droit de mettre en doute la fidélité du Parlement à la parole donnée. (Applaudissements à l'extrême gauche).

En réalité, il ne s'agit pas seulement des cheminots. Aux paysans aussi, on a promis, par l'impôt sur le revenu, un allègement de leurs charges. Que diront-ils si on leur démontre que le Parlement ne prend pas ses paroles au sérieux ? (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Pour vaincre la résistance que rencontrait la loi des retraites, on a promis des améliorations prochaines. Que pensera la classe ouvrière s'il lui apparait que les ordres du jour votés par la Chambre ne comptent pas ? (Applaudissements à l'extrême gauche).

C'est vous qui avez décidé l'abandon moral de la loi. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche).

La majorité sera responsable de la banqueroute morale de la République. (Protestations à gauche).

M. Caillaux répond à Jaurès

Le président du Conseil répond à Jaurès :

M. CAILLAUX. — Que M. Jaurès se rassure. Ce n'est pas le parti républicain qui décrètera une banqueroute morale. Les réformes annoncées seront réalisées. L'ordre du jour du 14 avril demande l'intervention du Gouvernement pour faire réintégrer les cheminots. Or, je vais négocier dans ce sens.

Monis dont vous faisiez partie a demandé aussi des armes.

M. CAILLAUX. — Le gouvernement a ses droits, mais il ne doit pas recourir à un subterfuge comme celui qu'on propose. (Applaudissements à gauche et au centre). Le gouvernement ne s'oppose pas au renvoi à une commission de la proposition, sur laquelle il fait toutes ses réserves et dont, dans aucun cas, il ne pourrait accepter le texte.

Il fait appel au parti républicain et lui demande de lui continuer sa confiance. (Applaudissements à gauche.)

Le citoyen Aldy remplace M. Caillaux à la tribune.

ALDY. — Le président du Conseil ne peut séparer l'ordre du jour du 14 avril des paroles prononcées par le président du Conseil Monis et par le ministre des Travaux publics d'alors. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Ch. Dumont prend M. Caillaux à partie

M. Charles DUMONT, l'ancien ministre en cause, se lève de son banc et demande la parole.

Grosse émotion dans toute la Chambre. L'extrême-gauche applaudit vigoureusement M. Charles Dumont. Le président du Conseil se retourne vers lui.

M. Charles DUMONT. — Dans la déclaration que j'ai apportée, je n'ai fait que soutenir la tradition du parti républicain et que répéter les paroles de ses principaux orateurs. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Tout ce que j'ai dit a été dit par Raynal, Waldeck-Rousseau, Floquet, Gambetta. C'est une tradition républicaine de quarante années.

En contestant le droit du gouvernement en matière de révocations, le président du Conseil s'est élevé contre les théories républicaines depuis quarante ans. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche et sur plusieurs bancs à gauche.)

Il s'est mis en contradiction avec toute la tradition républicaine. (Nouveaux applaudissements.)

M. Caillaux réplique

M. CAILLAUX se lève de son banc et, appuyant sa parole d'un geste vigoureux, regardant fixement M. Dumont, dont il n'est séparé que de quelques rangs, il répond :

M. CAILLAUX. — Mes paroles ont été mal interprétées. J'ai soutenu énergiquement les droits de l'Etat, mais on ne peut établir une comparaison quelconque entre une législation de principe et celle qu'on propose pour les réintégrations. Jamais, dans une administration financière, on ne pourra admettre la responsabilité avec la composition des conseils de discipline qu'on propose. (Vifs applaudissements à gauche).

M. Charles DUMONT se lève et veut répondre, mais ses amis lui conseillent de s'abstenir, et M. ALDY, qui n'avait pas quitté la tribune, continue son discours.

Le citoyen Aldy continue

ALDY. — On a toujours soutenu que l'Etat avait le droit d'intervenir lorsque les compagnies frappaient arbitrairement leur personnel. On prévoyait toujours un règlement d'administration publique qui fixerait limitativement non seulement les cas de révocation, mais encore les cas de descente de classe. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Les conventions n'ont rien changé à cette situation.

La discussion est close et on vote sur le renvoi à la commission demandé par le gouvernement.

Le renvoi impliquant la confiance

EST VOTE PAR 429 VOIX CONTRE 89

M. CAILLAUX. — Le gouvernement demande le renvoi et y attache la signification de la confiance.

On vote et il y a lieu à pointage.

Pendant ce temps, on vote une proposition de M. Rabier, accordant des indemnités au personnel de la Chambre.

Puis le ministre des finances dépose le budget retour du Sénat.

Le président annonce que la proposition Jaurès est renvoyée à la commission du travail par 429 voix contre 89.

M. CHERON dépose son rapport sur le budget et demande la discussion pour demain matin.

Avant de lever la séance, M. Paul Meunier demande la mise à l'ordre du jour de la séance de demain matin, immédiatement après le budget, du projet sur la protection des appellations régionales.

M. PELLETAN. — Nous demandons l'ajournement de la discussion. On ne peut discuter de telles lois dans l'inattention de la veille des vacances. Ce sont ces lois qui sont susceptibles de déchaîner des émeutes.

La séance est levée à 8 heures un quart. Séance demain matin.

DANS LA REGION

Chez les Instituteurs

A propos de l'amendement Mauger

On nous écrit :

L'amendement Mauger est repoussé par le Sénat. A qui incombe la responsabilité de cet échec ? Il est nécessaire que nous le sachions. Nous n'hésitons pas à le dire aux deux catégories de prolétaires de l'enseignement : B. E. sortant plus humiliés que jamais de ce débat et B. S. indignés de la situation injuste et inique dans laquelle en leur nom, on maintient leurs camarades.

Cette responsabilité incombe toute entière au bureau de la Fédération, aux bureaux des Amicales et surtout au bureau de l'Amicale du Nord qui a si mal documenté notre éloquent défenseur au Sénat, le docteur Debierre.

Il s'agissait en somme de réparer une criante injustice, en permettant à des instituteurs traités jusqu'ici en parias de vivre autrement qu'avec le salaire de famine affecté à la 3e classe, de relever la dignité de ceux d'entre nous qu'on veut cataloguer dans un rang inférieur, d'abolir cette création absurde de deux catégories inégales d'instituteurs et de faire cesser entre eux cet antagonisme néfaste à l'école laïque.

La revendication des parias de l'enseignement ne portait aucune atteinte à la situation des B. S.

Alors, pourquoi cette question de primo en B. S. a-t-elle été annexée à l'amendement Mauger ? Au nom de qui le bureau de la Fédération et la commission de l'Amicale du Nord ont-elle émis cette prétention ? Qui leur a donné mandat d'adopter cette tactique ? Nous ne connaissons pas un seul B. S. qui, consulté, aurait consenti à laisser ainsi étrangler par cette prétention inopportune l'œuvre de réparation et de justice que tous désiraient voir accomplir. Nous protestons contre cette tactique absurde et antiamicale.

Nous constatons une fois de plus que ceux qui représentent l'Amicale du Nord n'ont pas été les fidèles porte-paroles de ceux qu'ils prétendent personnifier.

Instituteurs du Nord, gardez-en le souvenir.

Un groupe d'instituteurs B. E. et B. S.

La session des Conseils d'arrondissement

L' « Officiel » publie un décret aux termes duquel sont convoqués pour le 31 juillet, pour la première partie de leur session, tous les conseils d'arrondissement.

La seconde partie de cette session s'ouvrira le 18 septembre 1911 dans le département du Pas-de-Calais et le 9 octobre dans le Nord.

Une grève chez les tisseurs du Cambrésis

Une certaine agitation règne actuellement chez les tisseurs d'Haspres, qui réclament une augmentation de 25 centimes par journée de travail.

Dans une réunion qu'ils ont tenue, les tisseurs ont décidé d'adresser aux patrons une lettre dans laquelle ils exposent leurs revendications.

En dernière heure nous apprenons que la grève a été déclarée.

Une réunion a eu lieu mardi soir.

A RACHES

DRAME DE FAMILLE

UN JOURNALIER SE NOIE DANS LA SCARPE AVEC SON ENFANT

Un pénible drame qui a causé une vive émotion dans la commune s'est produit à Raches lundi soir vers dix heures et demie.

MENAGE DESUNI

Il y a environ quatre semaines, Mme Dorchies à la suite de violentes scènes conjugales quittait son mari Henri Dorchies, 31 ans, journalier, originaire de Faumont.

Dorchies habita avec ses enfants au hameau de la Placette.

Depuis sa séparation, le journalier s'enivrait presque journellement.

Lundi soir, vers 9 heures et demie, Dorchies se rendit à Raches.

Il y rencontra sa femme et lui proposa de reprendre la vie commune. Cette dernière refusa.

Désespéré, il lui demanda alors d'emmener sa fillette Jeanne, 8 ans, pendant quelques instants pour lui payer des bonbons. Mme Dorchies accepta et tous deux se rendirent à l'épicerie de Mme Madoux. Cette dernière était couchée. Dorchies prit sa fillette par la main et continua sa promenade vers la Scarpe. Arrivé au bord de la rivière, dans un accès de désespoir, il saisit tout à coup son enfant dans ses bras et se précipita dans l'eau profonde.

Les deux corps disparurent. Cette scène tragique s'était déroulée en quelques secondes.

MM. Aimé Richard et Edouard Saint-Jean entendant le bruit de la chute accoururent sur la berge et se portèrent aussitôt au secours du désespéré.

Après de nombreux efforts, ils parvinrent à retirer Dorchies de l'eau.

Il respirait encore. On le transporta d'urgence chez M. Lerbier, pharmacien. Mais malgré les soins qui lui furent prodigués le malheureux ne tardait pas à expirer.

Quant à la petite Jeanne ce ne fut qu'après trois quarts d'heure qu'on parvint à la retirer de l'eau. L'asphyxie avait fait son œuvre.

Mme Dorchies fut prévenue avec tous les ménagements possibles du malheur qui la frappait par le maire et M. Delavallée instituteur en retraite. Sa douleur est indicible.

La gendarmerie de Douai et le parquet ont ouvert une enquête.

A AVESNES-LE-SEC

La tentative criminelle de déraillement

LES DECLARATIONS DU JEUNE DEUDON AU JUGE D'INSTRUCTION. — LE CRIMINEL ENFANT EST ECROUE

Nous avons succinctement relaté hier la tentative criminelle de déraillement dont s'était rendu coupable un enfant de 14 ans, le jeune Edouard Deudon.

DOUBLE TENTATIVE

Le mécanicien Lonhin, conduisant le train venant de Caudry et arrivant en gare d'Avesnes-le-Sec à 10 h. 57 du matin, aperçut plusieurs grosses pierres sur la voie à un kilomètre de cette gare, exactement au lieu dit « Les Treize », un peu au-dessous du passage à niveau d'Haspres. Il put stopper aussitôt et le conducteur, M. Duez, de Saint-Aubert, vint enlever ces cailloux. Ce train dans lequel se trouvaient de nombreux ouvriers, venant de Caudry et d'Haspres, se rendant à leur travail, reprit sa marche. Une émotion assez vive s'était emparée du personnel du train et des voyageurs, qui, sans l'attention du mécanicien, auraient pu trouver une fin tragique dans une terrible catastrophe. Une énorme pierre, du poids de dix kilos, avait été remarquée. On crut qu'elle avait été amenée là par quelques gamins inconscients.

A 3 heures 40 le même train, le convoi 218, conduit par le même mécanicien, repassait à cet endroit se dirigeant encore vers Avesnes-le-Sec. M. Lonhin vit de nouveau sur la voie cette grosse pierre qu'il avait trouvée le matin et qui avait été placée sur le bord de la voie ferrée. Une fois de plus, il put stopper assez tôt pour qu'un accident fût évité. Mais, dès lors, le doute n'était plus possible. Il sembla à tous bien évident que l'on se trouvait en face d'une tentative criminelle.

Le conducteur du train, M. Claisse, de Béthencourt, remarqua travaillant dans un champ, non loin de là, une jeune fille, de 17 ans, et un jeune garçon.

Il se dirigea vers eux avec l'intention de leur demander s'ils n'avaient rien remarqué d'anormal. Mais le galopin, à la vue de l'agent du chemin de fer, prit la fuite. Et M. Claisse, quelque peu étonné, resta en présence de Mlle Catherine Deudon qui ne put lui donner aucun renseignement sur la tentative de déraillement mais qui lui déclara que le galopin en fuite n'était autre que son frère.

Le train reprit sa marche. A Avesnes-le-Sec, M. Claisse informa de ces constatations le chef de gare qui ouvrit une enquête.

Le jeune Deudon fut interrogé. Il ne tarda pas à avouer avoir posé cette pierre avec l'intention de faire dérailler le train. Le parquet, informé de ces faits, lança contre lui un mandat d'amener. Mardi matin le criminel enfant était conduit par les gendarmes de Bouchain devant M. Gobert, juge d'instruction.

CHEZ LE JUGE D'INSTRUCTION

Edouard Deudon a reconnu avoir placé à deux reprises cette pierre du poids de dix kilos. Il l'avait d'abord mise avec l'intention de faire dérailler le train de 10 h. 57 mais en retournant chez ses parents à midi, il vit qu'elle avait été placée sur le bord de la voie. Il se résolut alors à venir la replacer plus tard pour le train de 3 h. 40. Il s'en fut prendre son repas au domicile paternel et peu de temps après il revenait avec sa sœur Catherine travailler dans les champs.

Vers trois heures, il trompa la surveillance de cette dernière, escalada le talus sur lequel passe en cet endroit le chemin de fer et replaça la pierre.

Et comme le magistrat lui demandait quel mobile le faisait agir, le bambin répondit cyniquement : « Je voulais voir tomber le train dans le ravin. »

Deudon déclara ensuite que c'était intentionnellement qu'il avait placé cette pierre avant le passage des trains venant de Caudry.

« JE VOULAIS FAIRE TUER LES OUVRIERS VENANT DE St-AUBERT »

Le petit criminel avait désigné pour être les victimes d'une catastrophe qu'il voulait les ouvriers venant de cette région.

« Je voulais, a-t-il déclaré, faire tuer les ouvriers de Saint-Aubert parce qu'un de mes camarades les avait désignés comme des voyous. »

Deudon n'en voulait qu'à ceux-là et c'est pourquoi il ne replaça pas sa pierre pour le train de midi qui vient de Denain.

Deudon a prétendu que son camarade, un certain Louis M..., âgé de 14 ans, travaillant actuellement dans une fabrique de sucre en Seine-et-Marne, s'était offert à l'aider dans l'accomplissement de son attentat. Mais M... ne revenait pas et Deudon, impatient, résolut d'agir seul.

Deudon a déclaré qu'il ne connaissait personne à Saint-Aubert et n'avait aucune vengeance à exercer contre les habitants de cette commune.

ECROUE

A l'issue de cet interrogatoire, Edouard Deudon a été écroué à la maison d'arrêt.

Cour d'Assises du Nord

Audience du mardi 11 juillet

Le viol du « Jeune-bois »

Daniel Bétin, 20 ans, né à Viesly, domestique à Boussières, est accusé de viol sur la jeune Henriette Grossart, âgée de 8 ans, habitant le hameau du « Jeune-Bois », commune de Beauvois-en-Cambrésis.

Les débats ont eu lieu à huis-clos.

L'accusé est condamné à dix ans de réclusion et mille francs d'amende.

Meurtre à Loos-lez-Lille

Dans la soirée du samedi 4 février dernier, Edmond Lemage, 43 ans, né à Grossenbe... (Belgique), journalier à Loos, se rendit au cabaret Vertelle ; il y trouva le sieur Bommier et le cousin de celui-ci, Boussemart, soldat au 45e de ligne, à Laon, qui avait obtenu un congé de convalescence. A ce moment, tous trois étaient dans un certain état d'ébriété.

En apercevant Lemage, Bommier lui réclama une somme de 20 centimes, prétendant qu'elle était encore due à ses parents dont l'accusé avait été le pensionnaire. Lemage répondit que, depuis longtemps, il avait soldé cette dette.

Vers onze heures et demie, les trois consommateurs quittèrent, à quelques instants d'intervalle, le cabaret pour regagner leurs habitations.

Lemage marchait tranquillement sur la route quand il fut rejoint par Boussemart qui lui cria : « Tu dois quatre sous à mon cousin Bommier, il faut les lui payer. » Il n'y eut aucun témoin de la scène ; mais, il est certain que Boussemart a frappé d'un coup de poing Lemage, qui fut atteint à la figure. Furieux, l'accusé sortit son couteau et en porta quatre coups à Boussemart qui perdit, aussitôt, son sang en abondance. Le 6 février, celui-ci expirait à l'hôpital militaire de Lille, où il avait été transporté.

Boussemart a reconnu qu'il avait porté un coup de poing à Lemage ; mais il prétend que, s'il avait agi ainsi, c'est parce que ce dernier avait pris une attitude agressive.

Après des dénégations prolongées, Lemage se décide à passer des aveux.

L'autopsie a révélé que Boussemart avait reçu quatre coups de couteau : deux dans le thorax, deux dans l'abdomen, ces deux derniers ayant occasionné des blessures mortelles ; la mort étant due à une péritonite aiguë, consécutive aux perforations intestinales.

Les renseignements recueillis sur l'accusé sont mauvais.

Représenté comme violent et brutal, il a, le 23 juillet 1898, été condamné, par la Cour d'assises de Gand, à dix ans de travaux forcés pour tentative d'assassinat.

L'AUDIENCE

Lemage est Belge et parle difficilement le français. Un interprète a été désigné pour procéder à son interrogatoire.

L'accusé se défend assez habilement. Il prétend qu'il a été frappé et qu'il se trouvait en cas de légitime défense lorsqu'il frappa avec son couteau. D'ailleurs lors de son interrogatoire, avant les débats, par M. le président, Lemage a toujours soutenu la même thèse. Il parle trop et M. le président pour éviter la longueur des débats l'invite à se taire.

Six témoins sont entendus. Les principaux sont MM. Decottignies, commissaire de police à Loos, et Duthilleul, médecin légiste, qui fut commis par le parquet de Lille pour procéder à l'autopsie de la victime.

Lemage a frappé cette dernière avec violence.

Les autres témoins fournissent des renseignements secondaires sur la moralité de la victime.

C'était un excellent travailleur mais s'enivrant assez fréquemment.

LE REQUISITOIRE

M. Fieffé, substitut du procureur général, qui occupe le siège du ministère public, commence son réquisitoire à quatre heures.

Pendant trois quarts d'heure, il fait l'historique du drame et montre aux jurés le caractère de l'accusé.

Il conclut en demandant une peine sévère et le refus des circonstances atténuantes.

L'avocat de la défense invite les jurés à ne pas se montrer aussi sévère que le ministère public et sollicite une peine légère pour son client.

A six heures les débats sont clos.

LE VERDICT

Lemage est condamné à cinq ans de réclusion.

A ONNAING

Un vieillard écrasé par une locomotive

Un terrible accident s'est produit mardi matin à Onnaing. M. Henri Martin, 60 ans, ancien brigadier de douanes, actuellement employé à la Société métallurgique, traversant les voies au passage à niveau numéro [illegible], fut tamponné par une locomotive en manœuvre.

M. Martin n'avait pas vu venir cette machine qui refoulait une rame de wagons sur une voie de garage.

Atteint par le tampon, M. Martin fut violemment projeté sur le rail. Il eut le crâne fracturé.

Le chef de gare et plusieurs hommes d'équipe, témoins de ce terrible accident, accoururent et relevèrent M. Martin, qui avait été tué sur le coup.

Le corps de M. Martin fut transporté à son domicile.

Nouvelles Parlementaires

A la Commission des Douanes

Paris, 11 juillet. — La commission des douanes a entendu deux rapports de M. Loth, l'un sur les crins frisés et préparés, l'autre sur les bouteilles.

Sur la première question, la commission a repoussé la taxation proposée. Sur les bouteilles la commission a décidé qu'elle procéderait à une nouvelle révision des tarifs si notre industrie verrière continuait à être menacée par les trusts étrangers dont elle a constaté les premières manœuvres.

La commission a entendu ensuite le rapport provisoire de M. Crolard sur la proposition de M. Pasqual concernant les bois contre-plaqués sous réserve d'établir une péréquation entre des taux à affecter aux diverses qualités ; elle a approuvé l'exposé de M. Crolard qui a été chargé du rapport définitif.

M. Chassaing a été nommé rapporteur définitif du projet sur l'acide formique.

Les retraites ouvrières

Paris, 11 juillet. — M. Touron, sénateur de l'Aisne, vient d'aviser le ministre du Travail qu'il désire lui poser une question sur une inexactitude qu'il a relevée au verso des cartes d'identité distribuées en vue de l'application de la loi des retraites ouvrières. La note inscrite au verso des cartes menace les intéressés qui feraient disparaître les cartes d'une amende de 200 à 2,000 francs et d'une peine de 3 jours à 2 mois de prison alors que l'article 24 de la loi ne dit rien de semblable.

L'impôt sur le revenu

Paris, 11 juillet. — La commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu s'est réunie pour nommer son président en remplacement de M. Maurice Rouvier.

M. Poirrier a été élu.

La commission a ensuite donné audience à M. Klotz, ministre des finances, qui a reproduit les déclarations précédemment faites tant par M. Caillaux sous le précédent cabinet que par lui-même, il y a quelques mois sous le cabinet Briand.

Le ministre a vivement insisté pour que la commission procède à la nomination urgente du rapporteur, afin qu'au cours des vacances parlementaires les travaux puissent être accélérés.

LA REPRESSION DU SABOTAGE

Paris, 11 juillet. — La commission de la réforme judiciaire, réunie sous la présidence de M. Chastenet, a entendu la lecture du rapport de M. Lausaine sur la répression du sabotage dont elle a, à l'unanimité, adopté les conclusions.

Dernière Heure

Les poursuites antimilitaristes

VIAUD ET DUMONT PRENNENT TOUTE LA RESPONSABILITE DE LEURS CIRCULAIRES AUX SOLDATS

Paris, 11 juillet. — M. Boucard, juge d'instruction, a interrogé cet après-midi Viaud et Dumont, secrétaires de la Chambre syndicale de la Maçonnerie et de la Pierre, en présence de leur avocat, Me Boucheron, au sujet du Sou du Soldat.

Viaud a déclaré :

— « Nous sommes environ 14.500 syndiqués, et tous nous laissons une cotisation de un franc par mois.

» C'est sur ces sommes que le Conseil syndical prélève l'envoi de mandats de cinq et dix francs adressés à cinq cent cinquante soldats environ qui reçoivent en moyenne chacun trente francs par an ».

— « L'envoi, demande le juge, était accompagné d'une circulaire ; quel en est le but ? »

— « C'est moi, répond Viaud, qui ai rédigé la circulaire du 1er Mai. Les termes ne sont pas de nature à exciter les soldats à la désobéissance. Nous faisons appel à leur conscience et, dans notre idée, nous ne pouvons pas admettre qu'un camarade exécute l'ordre de tuer son père ou son frère.

» J'accepte toute la responsabilité de cette circulaire. Ce ne sont pas les soldats qui sont répréhensibles, car c'est nous qui leur adressons les mandats sans qu'ils le demandent ».

— « Les lettres saisies montrent l'effet désastreux produit par votre propagande. Dans votre circulaire, vous conseillez à vos camarades de ne marcher en aucune circonstance et de dégringoler au besoin les chefs ».

— « Ce sont des conceptions personnelles ».

Dumont, interrogé, a confirmé les déclarations de son camarade.

Me Boucheron a demandé la mise en liberté provisoire des inculpés.

A cinq heures, l'interrogatoire était terminé. Les prévenus ont été ramenés à la prison de la Santé.

Baritaud sera interrogé demain.

AU SENAT

SEANCE DU MATIN

Paris, 11 juillet. — La séance est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

M. KLOTZ, ministre des Finances, dépose le projet de budget modifié par la Chambre, qui est renvoyé à la commission des finances.

On adopte, après urgence déclarée, le projet augmentant le nombre des médecins-militaires, ainsi que le projet modifiant la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'Armée.

On vote la proposition de loi relative aux récompenses industrielles.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Louis Martin, tendant à augmenter la protection due aux animaux domestiques.

M. CAZENEUVE demande le renvoi à la commission pour entendre à nouveau le Garde des Sceaux.

Les articles de la proposition sont adoptés. Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

M. DEVELLE lit son rapport sur le projet relatif aux associations syndicales autorisées.

L'urgence est déclarée et la discussion aura lieu demain.

La séance est levée à midi et renvoyée à cet après-midi trois heures, pour la discussion du budget.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 11 juillet. — M. TOURON pose une question au ministre du travail sur le fait que les cartes des assujettis aux retraites ouvrières portent la mention que ceux qui perdront leurs cartes seront exposés à des condamnations à la prison et à l'amende.

M. RENOULT, ministre du travail, reconnaît qu'il y a eu là une interprétation inexacte de la loi et qu'il sera remédié à cette erreur.

On se remet au budget, retour de la Chambre.

Chambre et Sénat sont d'accord pour les budgets des ministères. Il n'en est pas de même pour la loi de finances. Voici le point de désaccord. L'article 8 de la Chambre (droit d'enregistrement sur les mutations des biens meubles corporels) est repoussé.

L'article 9 de la Chambre (droit progressif sur certains actes) est rejeté.

L'article 10 de la Chambre (droits sur les cessions d'offices ministériels) est repoussé par 173 voix contre 105.

L'article 13 de la Chambre (registres des courtiers à la Bourse de Commerce) est adopté par 221 voix contre 38.

Sur l'article 15 (taxe de 4 % sur les bénéfices des administrateurs de sociétés) on vote sur le nouveau texte présenté par la commission des finances.

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

LES CLASSEMENTS GENERAUX

1er Garrigou 18 points. — 2. Faber 23 p. — 3. Duboc 27. — 4. Heusghem 33. — 5. Cruppelandt 45. — 6. Godivier 58. — 7. Nimpon 63. — 8. E. Paul 65. — 9. E. Georget 68. — 10. P. Deman 79.

LA SIXIEME ETAPE

Grenoble-Nice, 346 kilomètres

Aujourd'hui les concurrents de la grande randonnée auront terminé les étapes alpines et se reposeront au bord de la Méditerranée à Nice.

Le départ a été donné à 2 heures du matin aux coureurs restant encore qualifiés.

La... Confession du Trimardeur

Brest, 11 juillet. — Le tribunal correctionnel vient de rendre aujourd'hui un jugement d'une assez piquante originalité.

Un trimardeur comparaissait, qui, samedi matin, avait été surpris par le sacristain de l'église Saint-Martin de Brest au moment où il venait de s'introduire dans un des confessionnaux, où il satisfaisait un besoin sans doute pressant.

Guillaume Brechen n'est plus un enfant ; il a trente-trois ans et ses excuses devaient paraître médiocres. Cependant, les juges l'ont acquitté, motivant leur arrêt par cette considération que « l'endroit du confessionnal réservé au prêtre et dans lequel avait été surpris le prévenu n'est pas un lieu public. »

Est-ce donc un lieu privé ? Mais alors, et, suivant cette jurisprudence assurément novatrice, à quelle fantaisie ne pourrait se livrer l'acquitté d'aujourd'hui dans l'appartement même du juge, qui ne saurait être considéré comme un lieu public.

Les Allemands au Maroc

LE CROISEUR « BERLIN » A AGADIR. — TOUT EST CALME DANS LA REGION

Mogador, 8 juillet. — Des nouvelles provenant d'Agadir jusqu'au 6 juillet, disent que le croiseur « Berlin » a mouillé devant la ville. Le commandant, descendu à terre, a échangé une visite avec le pacha de la ville et a engagé avec lui des pourparlers au sujet du maintien de l'ordre.

Les indigènes de la région sont calmes. Ils attendent que le caïd Guellouli leur donne des instructions sur l'attitude à tenir.

La grève générale du Bâtiment

LA GREVE EN BANLIEUE

Paris, 11 juillet. — D'après une statistique de la préfecture de police, sur 12,727 ouvriers travaillant habituellement dans la banlieue parisienne, 4,775, au lieu de 4,365, chiffre relevé hier, sont actuellement en grève.

On constate cependant une reprise sensible du travail à Aubervilliers, à Neuilly, à Montreuil et à Clichy.

LA GREVE A PARIS

Paris, 11 juillet. — Ce matin, les grévistes sont allés faire pointer leurs cartes dans les différentes permanences syndicales.

Ce sont les corporations des maçons, des terrassiers et des briqueteurs qui fournissent les effectifs de chômeurs les plus considérables.

Les menuisiers se sont réunis à la Bourse du travail au nombre de 3,000 environ. Ils ont décidé de continuer la grève et se sont rendus dans les ateliers afin de débaucher les travailleurs. Les monteurs électriciens et les fumistes tiennent également des réunions.

Le comité général de grève s'est de nouveau réuni ce matin. Il n'a pas fait de communication à la presse. Cependant M. Péricat, secrétaire de la Fédération du bâtiment, que nous avons pu voir, nous a affirmé que les statistiques dressées par la préfecture de police sont, suivant lui, inexactes.

Il y a eu, nous dit-il, 50,000 cartes de grève distribuées. Aujourd'hui, nous comptons 10,000 grévistes environ de plus qu'hier. En banlieue, le mouvement s'est également accentué. L'impression de tous les militants est la même : la grève est à peu près générale.

Les paveurs vont tenir une réunion ce soir, et la grève de cette corporation sera vraisemblablement votée.

Dernières Nouvelles REGIONALES

L'INCENDIE du Faubourg du Sud

Une réunion extraordinaire du Conseil Municipal

UN SECOURS DE 5,000 FRANCS EST VOTE EN FAVEUR DES SINISTRES

Pour prendre des mesures d'urgence à propos de la catastrophe du faubourg des Postes, les membres du Conseil municipal avaient été convoqués extraordinairement hier soir à la mairie.

Au cours de cette réunion qui ne dura que quelques minutes le secrétaire de la séance M. Ovigneur lut le rapport suivant de M. le maire :

« Vous êtes au courant du violent incendie qui a éclaté cet après-midi rue du Pôle Nord dans le dépôt d'huiles de M. Derrevaux et s'est communiqué à plusieurs maisons occupées par de pauvres ouvriers qui ont eu grand mal à sauver leur maigre mobilier.

» Des mesures immédiates ont été prises par nous pour assurer un abri momentané aux sinistrés. Mais supplémentairement, j'ai cru de notre devoir de nous réunir d'urgence ce soir pour voter en faveur de ces malheureux un secours de 5.000 francs. »

Le maire ajouta que cette somme serait répartie entre les 22 familles indigentes se composant de 72 personnes, ce qui amena M. Gobert à faire remarquer que cette somme était minime pour meubler 22 logements et nourrir pendant plusieurs jours plus de 70 personnes.

M. Lessenne crut devoir émettre sa pensée que la charité publique viendrait s'ajouter au secours municipal jugé trop faible, mais on lui fit remarquer que cette sortie était plutôt déplacée.

Finalement, le maire annonça qu'il ne s'agissait que d'un secours immédiat et que la somme pourrait être augmentée par la suite.

M. Binauld, adjoint, rendit compte des mesures prises pour abriter les familles ouvrières dont les habitations ont été détruites et qui seront logées provisoirement à l'Asile de nuit qui leur sera exclusivement réservé.

Puis sur la proposition du maire, l'ouverture d'un crédit de 5,000 francs fut donc votée. L'approbation préfectorale sera demandée d'urgence.

Une commission composée des édiles du quartier sinistré sera chargée de la répartition des secours.

On estimera en vérité que la largesse du Conseil municipal est mince. Il faut songer de plus que c'est un peu la responsabilité de la municipalité qui est engagée dans cette lamentable affaire.

Voilà tout un quartier ouvrier ruiné parce que les habitations étaient en bois, parce que les ouvriers s'y écrasaient dans d'étroits logis.

Mais qu'est-ce qu'a fait en faveur des habitations ouvrières au cours de son séjour au Palais Rihour la municipalité actuelle ?

Lorsqu'on a parlé de porter la pioche dans des quartiers ouvriers, au Palais Rihour, on a subordonné la question à la vente de la Grand'Garde !

La Grand'Garde n'a pas été vendue et on a remisé la question des quartiers ouvriers dans un beau carton vert !

Si, au lieu de dépenser des millions pour construire un théâtre superflu et participer à l'érection d'une Bourse de gros industriels, la municipalité avait songé à améliorer la situation des logements des travailleurs peut-être de tels sinistres que ceux d'hier eussent été évités !

Et pour soulager la misère des pauvres diables la municipalité vote 5,000 francs ! On n'osa pas aller au-delà. Que voulez-vous ? On ne peut pas faire beaucoup plus. Où trouverait-on l'argent ? Les « folies municipales » ont coûté si cher déjà ! Et l'avenir est si sombre pour nos finances.